

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 19 avril 2021**

---

**PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE  
SERVICES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES -DEMANDE  
DE SUBVENTION**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement.

Le plan de relance comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la COVID-19.

Développer les compétences numériques, comme le prévoit le décret n°2019-919, suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.

Dans ce cadre, un appel à projet spécifique concerne le 1<sup>er</sup> degré d'enseignement, pour poursuivre la lutte contre la fracture numérique. Il s'agit d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la conjugaison de trois volets essentiels : l'équipement, les services et ressources numériques, l'accompagnement des professionnels.

D'une manière générale, il s'agit de doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile, d'un accès à Internet et d'un réseau informatique. Cet équipement doit être adaptable pédagogiquement, connecté et sécurisé.

Dans cet optique un appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires et primaires est initié par l'Etat à compter de 2021 dans le cadre du plan

de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique.

La Ville de Mantes-la-Jolie déploie depuis plusieurs années une déclinaison du numérique à l'école. Afin d'enrichir ce plan d'action municipal, un dossier de candidature est déposé en vue de bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce plan de relance.

L'octroi de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention qui sera transmise aux villes éligibles après étude des dossiers.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance Numérique et à signer tous documents afférents à la subvention.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°2 du 14 janvier 2021 - NOR : MENN2100919X,

Considérant la possibilité de pouvoir bénéficier d'une subvention allouée dans le cadre du Plan de Relance « Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention dans le cadre de ce Plan de Relance Numérique.

Le Maire

Raphaël COGNET